



ARRETE N° ARR 26.154/K

PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETE ET DES MOBILITES

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026 , Mme Valérie RAGOT, Première adjointe au Maire, est déléguée pour les domaines suivants la Voirie, la Propreté et des Mobilités.

Au titre de la Voirie, Mme Valérie RAGOT assurera :

- L'élaboration, le suivi et l'exécution du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Voirie, comprenant notamment la maintenance, la réfection et les travaux majeurs permettant d'assurer le bon état et le renouvellement de la voirie communale ;
- Le suivi de la maintenance opérationnelle de la voirie dans le cadre des plans portant sur les épisodes météorologiques ;
- Le suivi et l'exécution du Plan annuel de désherbage sur la Ville ;
- Le suivi et la bonne exécution du bail voirie, les relations avec les partenaires et les entreprises ;
- Le suivi et la relation avec les concessionnaires des différents réseaux.

ARRETE N° ARR 26.154/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VOIRIE, DE LA
PROPRETE ET DES MOBILITES**

- Le dialogue permanent et régulier ainsi que la communication avec les habitants et les riverains concernés par les différentes opérations.

Au titre de la Propreté, Mme Valérie RAGOT assurera :

- Le suivi, la coordination et la bonne exécution des prestations du SIVOM en lien avec les services municipaux ;
- La déclinaison de la politique de propreté de la Ville et des espaces publics, et la lutte contre les dépôts sauvages, les tags et les dégradations ;
- La gestion et la maintenance des aires de jeux ;
- La gestion en lien avec le SIVOM de la gestion des encombrants ;
- Le déploiement des bornes d'apports volontaires concernant l'ensemble des déchets ;
- Le dialogue permanent et régulier ainsi que la politique de communication en matière de propreté avec les habitants.

Au titre des Mobilités, Mme Valérie RAGOT assurera :

- L'élaboration, le suivi et l'animation des actions portant sur les problématiques du RER D ;
- La relation privilégiée avec les partenaires, SNCF Réseaux et Gares & Connexion ainsi qu'Île de France Mobilités (IDFM) et la Région Île de France ;
- La relation avec KEOLIS s'agissant des lignes de transports en commun ;
- Le suivi et la mise en œuvre du projet de Pôle Gare ;
- Le déploiement du Plan Vélo et des Mobilités douces, en lien avec l'agglomération, en termes d'aménagement, de sécurisation et de partage des axes de circulation, de stationnement adapté et sécurisé.

ARTICLE 2 : Mme Valérie RAGOT, Première adjointe au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Valérie RAGOT devra utilement travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Cadre de Vie et Aménagement durable.

ARRETE N° ARR 26.154/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VOIRIE, DE LA
PROPRETE ET DES MOBILITES**

ARTICLE 5 : Mme Valérie RAGOT, Première adjointe au Maire est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Valérie RAGOT, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 17/04/2026

Signature spécimen :

Valérie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

01 69 27 39 49 Fax : 01 69 27 39 49 Courriel : mairie@ville-de-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.154/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA
VOIRIE, DE LA PROPRETE ET DES MOBILITES

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25830_1-AR

Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25830_1

Date de réception en Préfecture : 16 avril 2026